



## AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS



Mesdames et Messieurs les riverains du carrefour  
rue de Paris - rue Victor Hugo - rue de Conflans  
- rue de la République

Charenton, le 30 décembre 2025

ChronoD25-VCLP03613

Objet : travaux de mise en place de boucles de détection

Madame, Monsieur, *cher Charentonais,*

Comme indiqué dans nos supports d'information, le changement de sens de circulation de la rue Victor Hugo a été dicté au cours de l'été 2025 par la création de la piste cyclable rue de Paris en raison des incidences sur la circulation des bus.

A cet égard, la Ville de Charenton-le-Pont a constaté des difficultés de circulation automobile au carrefour formé par la rue de Paris, la rue Victor Hugo, la rue de Conflans et la rue de la République. À ce titre, elle a saisi le Département du Val-de-Marne, gestionnaire de ce carrefour, lequel a procédé à des ajustements des feux tricolores ces derniers mois afin d'améliorer la situation.

Afin de réguler plus efficacement ce carrefour, le Département a décidé de l'équiper de boucles de détection sur les feux tricolores. Ce dispositif permettra d'optimiser la programmation des cycles de feux en fonction de la circulation réellement détectée, contribuant ainsi à une meilleure fluidité du trafic et à la facilitation du passage des véhicules.

Les travaux seront réalisés par le Département du Val-de-Marne entre le **6 et le 23 janvier 2026**. À cette occasion, des tranchées seront successivement ouvertes afin de permettre le passage des fourreaux nécessaires à l'installation des équipements :

- rue de Paris, le long de la place Aristide Briand, entre la rue de la République et le feu tricolore situé en face de la rue Victor Hugo ;
- aux abords des numéros 83 à 85 rue de Paris ;
- rue Victor Hugo, aux abords du numéro 36, à proximité de l'arrêt de bus,

Un balisage de chantier sera mis en place à l'aide de barrières.

Pendant la durée des travaux, la portion concernée de la piste cyclable rue de Paris sera temporairement neutralisée et une déviation sera organisée en amont. Un arrêt de bus provisoire pourra également être créé pour remplacer celui impacté par les travaux.

La pose des boucles de détection sur la chaussée sera réalisée de nuit, afin de bénéficier d'un trafic automobile réduit et de limiter les nuisances liées à la mise en place de l'alternat de circulation nécessaire à cette intervention.

En vous remerciant par avance de votre compréhension pour la gêne occasionnée et vous assurant de notre mobilisation pour fluidifier la circulation dans ce secteur, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

*Très cordialement*

Hervé GICQUEL  
Maire de Charenton-le-Pont  
Vice-Président du Conseil Départemental